

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [hubert fortune](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f153d25f583276bce381fd1b>

Date d'obtention : 2024-02-16 02:53:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens le plus et que je trouve très bien de la méthode d'intervention Sexto, tout intervenant utilise le même protocole et la même façon de faire pour intervenir. Uniformiser nos interventions et de travailler en collaboration.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me donne un outil supplémentaire d'intervention sur un sujet très délicat. En effet, la trousse permet à la personne qui fait une intervention de ne pas laisser d'empreinte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas porter des jugements en aucun cas, peu importe la situation.

D'être à l'écoute, d'essayer de rassurer l'élève, se montrer disponible afin de garder le plus possible ce lien de confiance que l'élève nous accorde alors qu'il / elle fait face à une situation très stressante.